



Mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
 Adresse postale : Mairie
 48220 – Le Pont de Montvert Sud Mont Lozère
 tél : 04-66-32-93-30 fax : 04-66-45-85-76

**Compte-rendu du conseil
 communautaire
 du jeudi 17 novembre 2016
 au Pont de Montvert Sud Mont
 Lozère**

- Titulaires présents : - **Pont de Montvert Sud Mont Lozère :** Jean-Pierre ALLIER ; Yves COMMANDRÉ ; Alain JAFFARD ; Stéphan MAURIN ; Dominique MOLINES ; Jean-Paul VELAY. François FOLCHER - **Ventalon en Cévennes :** Camille LECAT ; Alain VENTURA.
- Vialas : Hervé CHAPELON ; Pascale FILIAU ; Michel PELLEQUER ; Michel REYDON.
- Titulaires ayant donné procuration : - **Pont de Montvert :** 0 - **Ventalon :** Jean-Claude DAUTRY à Camille LECAT, Jacques HUGON à Alain VENTURA, **Vialas :** Vanessa ALBARET à Michel Reydon, Michel BOULANGER à Michel PELLEQUER **Excusés :** Michel RIOU ;
Secrétaire de séance : Stéphan MAURIN

Monsieur le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer. Il demande à Marianne CARRENO, notre nouvelle secrétaire générale, de se présenter. Chaque élu se présente à son tour.

ORDRE DU JOUR

1) Compte rendu du conseil communautaire du 27/10/2016 :

Adopté à l'unanimité.

2) Fusion des communautés de communes :

Modification des statuts de notre communauté de communes.

Il s'agit de mettre en conformité nos statuts avec les 2 autres communautés de communes et avec la nomenclature imposée par la Préfecture. La proposition est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux trois communes pour adoption.

Composition du futur conseil communautaire.

Vu le refus de certaines communes d'adopter une proposition dérogatoire, nous devrions être 28 mais grâce à la loi SIDO parue au JO le 26 octobre 2016, Ventalon en Cévennes aura 2 postes donc nous serons 29. La bataille va être dure pour la suite (présidence, vice-présidences,...) tant les positions des représentants de la Vallée Longue et du Calbertois sont rigides avec souvent des remises en cause de décisions adoptées. Les communes doivent transmettre leurs représentants avant le 15/12/2016 (ordre du tableau ou désistements successifs). Les élus sont inquiets de cette situation.

Service Enfance Jeunesse au sein de la nouvelle communauté de communes.

Notre commune avait un budget annexe au budget général pour l'Enfance Jeunesse car nous recevions la totalité des aides de la CCSS et nous réglions en totalité les demandes de Trait d'Union. Ensuite, nous redemandions à la Communauté de Communes des Hauts Gardons de nous verser leur quote-part. La délibération soumise au vote est la création d'un service Enfance et Jeunesse commun au sein de la nouvelle communauté, intégré au budget général. Voté à l'unanimité.

Transport à la demande : transfert de compétences

Notre communauté, en convention avec le Conseil Départemental, gérait un service de transport à la demande. La Région devenant Chef de file pour cette compétence, il y a lieu de délibérer pour solliciter une convention avec la Région Occitanie, pour continuer à gérer le service de transport à la demande par notre future communauté de communes. Voté à l'unanimité.

3) ZAE de Masméjean :

Le Président propose de vendre le lot 5 de la ZAE à M. Laurent Arbousset, qui en a fait la demande, au prix de 11€ TTC le m². Adopté à l'unanimité.

4) ASA DFCI :

La communauté de communes a accompli des tâches de secrétariat pour l'ASA DFCI du 15/10/2015 au 15/10/2016 évaluées contradictoirement à 5 496.40 €. Le Conseil délibère à l'unanimité pour demander cette somme à l'ASA DFCI du secteur.

Cette même ASA DFCI a réalisé des travaux pour l'entretien des PR. Il est proposé de voter une subvention de 1300€ correspondant à ces travaux réalisés par des personnels en insertion. Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité (Camille LECAT et Alain VENTURA ne participent pas au vote).

5) Presbytère de Fraissinet de Lozère :

Le Président propose que la communauté de communes sollicite la Fondation du Patrimoine pour nous accompagner dans cette réalisation (demande d'une subvention + ouverture d'une souscription). Le conseil communautaire charge le Président des démarches liées à cette demande et accepte de régler la participation relative à la constitution du dossier. Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Avenant au Contrat Territorial 2016/2017 :

Le Conseil Départemental demande d'approuver un amendement au contrat territorial signé par la communauté de communes pour tout son territoire. Alain Ventura indique être en désaccord avec cet avenant car il modifie tous les pourcentages des opérations, notamment pour le programme voirie. Pour la communauté de communes, l'avenant réaffecte un financement de la ZAE non nécessaire vers le début de l'opération presbytère de Fraissinet. Le conseil décide de sursoir à cette décision et sollicitera Sophie Pantel, ce vendredi, lors de la rencontre organisée à la maison du Mont-Lozère.

7) Délibération du Pays Cévennes :

Cette nouvelle délibération est destinée à rajouter le départ de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois à notre départ, sans changement des sommes dues pour notre collectivité au Pays. Vote à l'unanimité.

8) Choix du Maître d'œuvre du local artisanal de Saint Frezal de Ventalon

La Commission d'Appel d'Offres du 14/11/2016 a retenu la candidature de Yaël Garrigues et de Jean-Pierre Meynier, moins et mieux disante (37 295.40 € HT). 3 autres architectes avaient répondu (Bessin Sebelin, Vincent Navetch et Hélène Solignac). Par contre, pour cette opération, les réponses des financeurs ne sont pas à la hauteur de nos demandes (15 000 € de notre sénateur sur une demande de 26 000 €, 20 000 € de la Région au lieu de 174 000 € demandés). Il est décidé de contacter Aurélie Maillols de la Région et le Préfet pour recadrer et défendre le financement des 2 opérations engagées.

9) Informations relative à Trait d'Union :

Camille Lecat informe le conseil que ne pourront voter à l'AG que les adhérents de cette association. Les collectivités peuvent être adhérentes sous réserve de cotiser (15€) à cette association. Il informe d'autre part que le Conseil d'Administration de Trait d'Union, a décidé, à 4 voix pour contre 3, de proposer à l'Assemblée Générale que Trait d'Union adhère à Familles Rurales, une fédération, qui sur l'Hérault, s'est spécialisée dans la petite enfance. Mais Familles Rurales ne veut pas de la présence de collectivités dans les CA de ses associations. Jean-Pierre Allier trouve intéressant que Trait d'Union adhère à une fédération mais ne comprend pas que l'on veuille exclure des élus du territoire.

Alain Jaffard explique qu'à l'Office du Tourisme, il y a plusieurs collègues et que les élus sont présents. Il ne voit pas, lui non plus, pourquoi ils seraient exclus du fonctionnement de cette association. Après débat et majoritairement, il est décidé d'adhérer à l'association et de défendre la présence d'élus au sein de l'association. C'est Stéphan Maurin qui représentera la Communauté de Communes lors de l'AG du 2 décembre 2016 (Alain Jaffard y sera au titre de Pont de Montvert Sud Mont Lozère et Camille Lecat au titre de Ventalon en Cévennes). Voté à l'unanimité.

10) Décision modificative N° 1 sur le budget Enfance Jeunesse :

Au vu des dépenses de fonctionnement engagées, il y a lieu de réduire la ligne de dépenses 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et personnes privées » de 4 504.74€ pour augmenter d'autant, la ligne de dépenses de fonctionnement 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ». Cette DM est approuvée à l'unanimité.

Jean-Pierre Allier précise que lors de la prochaine et dernière séance nous devons procéder à de nombreuses décisions modificatives.

11) Points sur les réunions passées ou à venir :

. Jean-Pierre Allier et Michel Boulanger ont participé aux Assises de l'attractivité et du tourisme à Marvejols ce mardi. Le tourisme « c'est un truc qui fait du lien » a expliqué un expert. Derrière cette phrase, il a voulu démontrer que le tourisme n'était pas cloisonné et que l'agriculture, la culture, les services publics, devaient être dans la même démarche pour favoriser l'attractivité et l'accueil sur les territoires.

. C'est ce lundi à 9h que nous avons enfin signé chez le notaire Pottier le bail avec la SA HLM qui nous verse 595 000€ contre un bail de 30 ans sur la gendarmerie.

. Ce vendredi le conseil départemental organise une réunion au Pont de Montvert (ouverte à nos 3 communautés de communes cévenoles) pour parler des SEM, du Haut Débit, d'Agrilocal, d'eau et d'assainissement, etc. Nos collectivités risquent d'être sollicitées pour participer au financement suite à la loi Notre.

Il est proposé de convoquer un dernier conseil le 15/12/2016.

Les questions diverses ayant été traitées, la séance est levée à 23 h.